CREAI
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

Journée d'études

Pluralité des habitats

Singularité du chez-soi

Ouvrir la porte aux choix et aux droits des personnes en situation de vulnérabilité



03 décembre 2026

de 8h30 à 16h30

SEPR, 46 rue du Pr Rochaix
69003 Lyon

Inscription avant le 12 novembre 2026

Tarif adhérent : 180 euros
Tarif non adhérent : 240 euros

Renseignements auprès de
n.battut@creai-ara.org

ET SI HABITER, C'ETAIT BIEN PLUS QUE SE LOGER ?

Habiter ne se résume pas à disposer d'une adresse ou d'un toit. C'est investir un lieu, y construire son intimité, développer des relations, exercer ses choix et prendre place dans la cité. L'habitat engage ainsi un rapport à soi, aux autres, à l'espace et au monde. Pour les personnes en situation de vulnérabilité, pouvoir choisir son lieu de vie, se l'approprier et s'y sentir véritablement « chez soi » est un enjeu majeur.

Depuis de nombreuses années, la notion d'« habiter » fait l'objet de nombreux travaux, notamment en sciences sociales et humaines. Elle ne désigne pas seulement le fait d'occuper un lieu, mais est une manière d'être au monde, de pratiquer les espaces au quotidien et d'y construire ses relations. Habiter, c'est façonner son environnement tout en se construisant soi-même.

L'habiter peut ainsi être considéré comme un processus plutôt que comme un état figé. Il se construit, évolue et se réinvente au fil des expériences, des relations, des aspirations et des parcours de vie. Cette approche conduit à dépasser la seule question du logement pour considérer l'ensemble des conditions qui rendent possible le sentiment d'être chez soi : l'aménagement des espaces, les pratiques d'accompagnement, les liens sociaux, l'environnement de proximité, les mobilités, l'accès aux services et l'exercice effectif de la citoyenneté.

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'évolution des aspirations et l'objectif de développer 500 000 solutions d'habitat intermédiaire d'ici 2050, cette journée propose de croiser les regards sur les différentes manières d'habiter. Elle invite à interroger la diversification des formes d'habitat, les conditions du « chez-soi » en établissement ou à domicile, la construction de parcours résidentiels choisis et les coopérations nécessaires pour proposer des réponses plus accessibles, inclusives et respectueuses de l'autodétermination de chacun.

POURQUOI PARTICIPER A CETTE JOURNEE ?

Cette journée, organisée par le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, se veut un espace de réflexions, de partage d'expériences et de mise en dialogue des pratiques. Elle permettra de/d' :

- **explorer les différentes dimensions de l'habiter** : comprendre comment un lieu de résidence peut devenir un véritable « chez-soi », en tenant compte de l'environnement, des usages, des relations sociales et du sentiment d'appartenance.
- **mieux comprendre le panorama des solutions d'habitat** : situer les différentes réponses existantes ou émergentes - domicile, établissement médico-social, habitat inclusif, résidence autonomie, cohabitation intergénérationnelle, entre autres - ainsi que leurs complémentarités et leurs cadres d'intervention.
- **placer l'autodétermination au cœur des parcours résidentiels** : interroger les conditions permettant de concilier libre choix, sécurité, accompagnement et respect des droits, sans réduire la personne à ses besoins de protection.
- **renforcer les coopérations territoriales** : favoriser le dialogue entre les acteurs du logement, du social, du médico-social, de la santé et des collectivités afin de construire des réponses cohérentes, accessibles et ancrées dans les territoires.

PROGRAMME

8h30-9h	**Accueil café**	
9h-9h50	**Introduction de la journée**	**CREAI Auvergne-Rhône-Alpes** **Personnes concernées**
9h50-11h20	**Cadrage conceptuel** **Panorama des dispositifs** **Enjeux éthiques**	**Elodie CAMIER-LEMOINE**, Dr en Philosophe, Espace de Réflexion Ethique Auvergne-Rhône-Alpes **Fany CERESE**, Dr en architecture, Atelier Architecture Humaine **Alexandre LABELLE**, Chef de projet scientifique au sein du Service Recommandations de la DiQASM, Haute-Autorité de Santé
11h20-11h45	**Pause**	
11h45-12h30	**Table ronde n°1 :** Habitat inclusif, habitat partagé, habitat participatif : comprendre les modèles et leurs conditions de développement	**Laurie GRATTON**, Responsable cellule coordination, Maison Loire Autonomie **Carole SAMUEL**, Accompagnatrice de projets d'habitat participatif **Sandy VILLEMAGNE**, Responsable du pôle domicile, EURECAH
12h30-14h	**Buffet sur place**	
14h-14h55	**Table ronde n°2 :** Habiter en établissement social ou médico-social : faire de l'établissement un véritable lieu de vie	**Karim GHILAS**, Directeur adjoint, Plateforme Enfance et Familles, Moulin du Roure, Fondation AJD Maurice Gounon **Cédric GRAMUSSET,** Psychologue, MAS La Charminelle, AFIPH 38 **Cathy MOUSSY,** Résidente à la MAS La Charminelle, AFIPH 38 **Lola TOULLIER**, Directrice adjointe, Cité des ainés, Aésio Santé **Adeline VILPREUX**, Cheffe de service, MAS La Charminelle, AFIPH 38
14h55-15h30	**Table ronde n°3 :** Habitat et adaptations permettant la vie à domicile : articuler environnement, accompagnements et innovations	**Camille CROZET**, Chargée de projets, Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes **Hélène DABET**, Ergothérapeute D.E., Responsable du Pôle Aides Techniques & Autonomie, CRIAS
15h30-16h15	**Table ronde n°4 :** Faire du choix de l'habitat le point de départ du parcours	**Cyril CHOUVELON**, Directeur Général, ADAPEI Cantal **Inès CIZAIRE**, Educatrice spécialisée, Un chez soi d'abord jeunes **Laurine PARET**, Infirmière, Un chez soi d'abord jeunes
16h15-16h30	**Conclusion du grand témoin**	**Fany CERESE**, Dr en architecture, Atelier Architecture Humaine **Alexandre LABELLE**, Chef de projet scientifique au sein du Service Recommandations de la DiQASM, Haute-Autorité de Santé

TABLE RONDE N°1 : HABITAT INCLUSIF, HABITAT PARTAGE, HABITAT PARTICIPATIF : COMPRENDRE LES MODELES ET LEURS CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT



Entre le domicile individuel et l'établissement social ou médico-social se développent différentes formes d'habitat regroupé, partagé, inclusif ou participatif. Si ces solutions répondent à une volonté de diversification de l'offre et à l'aspiration des personnes à vivre dans un logement de droit commun, leurs principes, leurs modalités d'organisation et leurs conditions d'accès restent parfois difficiles à distinguer.

Ces habitats ne peuvent pas être appréhendés uniquement comme de nouvelles catégories de logements ou de dispositifs. Ils reposent sur un projet d'habiter, une articulation entre vie individuelle et vie collective, ainsi que sur la possibilité, pour chaque habitant, de choisir son mode de vie et son degré d'implication dans le collectif.

Le développement de ces formes d'habitat suppose de réunir plusieurs conditions : un foncier disponible, un cadre juridique sécurisé, un modèle économique viable et une gouvernance adaptée. Leur pérennité repose également sur la coopération entre les acteurs du logement, du social, du médico-social, de la santé et des collectivités, ainsi que sur une stratégie politique et territoriale dépassant les seules initiatives locales.

Objectif de la table ronde : mieux comprendre à quels besoins, attentes et projets de vie peuvent répondre les différentes formes d'habitat regroupé, partagé, inclusif ou participatif.

Elle permettra d'identifier les conditions nécessaires à leur développement et à leur accessibilité : implication des habitants, choix du vivre-ensemble, partenariats, gouvernance, cadre juridique, financement et inscription dans les politiques territoriales de l'habitat.

Questions à explorer

- Qu'est-ce qui distingue les différentes formes d'habitat partagé ou regroupé ?
- Comment garantir que le projet repose sur les choix et les attentes des habitants ?
- Quelles conditions juridiques, économiques, partenariales et politiques permettent de développer et de pérenniser ces solutions ?
- Comment mieux articuler ces habitats avec les ressources de droit commun et l'offre sociale, sanitaire et médico-sociale ?

Intervenant.es

- Laurie GRATTON, Responsable cellule coordination, Maison Loire Autonomie
- Carole SAMUEL, Accompagnatrice de projets d'habitat participatif
- Sandy VILLEMAGNE, Responsable du pôle domicile, EURECAH

TABLE RONDE N°2 : HABITER EN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL : FAIRE DE L'ETABLISSEMENT UN VERITABLE LIEU DE VIE



Pour de nombreuses personnes, l'établissement social ou médico-social peut constituer un lieu de vie durable. Pourtant, les règles collectives, les contraintes organisationnelles, les exigences de sécurité et les pratiques professionnelles peuvent limiter la possibilité de s'approprier son espace, de préserver son intimité et de décider de son quotidien.

La transformation des bâtiments et l'aménagement d'espaces plus individualisés constituent des leviers importants, mais ne suffisent pas à créer un véritable sentiment de « chez-soi ». Celui-ci dépend également de la possibilité de personnaliser son logement, d'y recevoir des proches, de choisir ses horaires, ses activités, ses relations et les modalités d'intervention des professionnels.

Penser l'habiter en établissement conduit à interroger les fonctionnements institutionnels dans leur ensemble : règlement de fonctionnement, organisation du travail, gestion des risques, place des proches, participation des personnes, usage des espaces privatifs et collectifs, posture des professionnels et exercice effectif des droits.

Objectif de la table ronde : mieux comprendre ce qui permet aux personnes accompagnées en établissement de s'approprier leur espace de vie et de s'y sentir véritablement chez elles.

Au-delà de l'aménagement des espaces, la table ronde permettra de repérer les évolutions possibles dans les pratiques professionnelles, les règles collectives, l'organisation du travail et le fonctionnement institutionnel, afin de mieux respecter l'intimité, les habitudes de vie, les choix et les droits des personnes.

Questions à explorer

- Qu'est-ce qui permet de se sentir chez soi dans un cadre institutionnel ?
- Comment concilier vie collective, sécurité, contraintes organisationnelles et respect des libertés individuelles ?
- Quelles pratiques professionnelles et quelles règles institutionnelles doivent évoluer ?
- Jusqu'où peut-on personnaliser les espaces, les rythmes et les modalités de vie en établissement ?

Intervenants

- Karim GHILAS, Directeur adjoint, Plateforme Enfance et Familles, Moulin du Roure, Fondation AJD Maurice Gounon
- Cédric GRAMUSSET, Psychologue, MAS La Charminelle, AFIPH 38
- Cathy MOUSSY, Résidente à la MAS La Charminelle, AFIPH 38
- Lola TOULLIER, Directrice adjointe, Cité des ainés, Aésio Santé
- Adeline VILPREUX, Cheffe de service, MAS La Charminelle, AFIPH 38

TABLE RONDE N°3 : HABITAT ET ADAPTATIONS PERMETTANT LA VIE A DOMICILE : ARTICULER ENVIRONNEMENT, ACCOMPAGNEMENTS ET INNOVATIONS



Vivre à domicile constitue une aspiration largement partagée, mais cette possibilité peut être fragilisée par l'avancée en âge, le handicap, la maladie ou l'évolution des besoins d'accompagnement. Le maintien dans un logement choisi ne repose donc pas seulement sur l'adaptation matérielle de celui-ci.

Il suppose de combiner plusieurs types de réponses : aménagements architecturaux, aides techniques, soutien humain, services à domicile, accessibilité de l'environnement, ressources de proximité et innovations technologiques. Les outils de téléassistance, de communication ou de domotique peuvent contribuer à renforcer l'autonomie et la sécurité, à condition qu'ils soient accessibles, compris, acceptés et ajustés aux usages de la personne.

Ces solutions soulèvent néanmoins des interrogations éthiques, économiques et organisationnelles. Une technologie destinée à sécuriser peut également devenir intrusive. Le soutien à domicile implique ainsi de rechercher un équilibre entre sécurité, autonomie, intimité et qualité de vie.

Objectif de la table ronde : mieux comprendre comment l'adaptation du logement, les accompagnements humains, les aides techniques et les innovations peuvent contribuer au maintien de la vie à domicile.

Elle permettra de repérer les conditions favorisant leur articulation, afin de soutenir l'autonomie, la sécurité, l'intimité et la qualité de vie de la personne, dans le respect de ses choix.

Questions à explorer

- Comment anticiper et accompagner l'évolution des besoins sans remettre systématiquement en cause le choix du domicile ?
- Comment associer la personne à l'évaluation et au choix des adaptations ?
- Comment éviter que les dispositifs de sécurité ne portent atteinte à l'intimité ou à la liberté ?
- Quels financements, quels coûts directs ou indirects et quelles responsabilités doivent être pris en compte ?

Intervenantes

- Camille CROZET, Chargée de projets, Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes
- Hélène DABET, Ergothérapeute D.E., Responsable du Pôle Aides Techniques & Autonomie, CRIAS

TABLE RONDE N°4 : FAIRE DU CHOIX DE L'HABITAT LE POINT DE DEPART DU PARCOURS



Les parcours résidentiels des personnes en situation de vulnérabilité restent souvent déterminés par l'offre disponible selon le territoire, les critères d'admission, les possibilités de financement ou une représentation progressive de l'autonomie. L'accès à un habitat choisi peut alors être envisagé comme l'aboutissement d'une succession d'étapes : établissement, dispositif d'apprentissage ou solution intermédiaire, puis logement considéré comme plus autonome.

Ces étapes peuvent constituer des appuis utiles lorsqu'elles permettent à la personne d'expérimenter, de préciser ses préférences et de sécuriser son projet. Elles deviennent en revanche contraignantes lorsqu'elles s'imposent comme des passages obligés ou conditionnent l'accès à certaines formes d'habitat à l'acquisition préalable de compétences.

L'enjeu est de pouvoir penser des parcours plus souples, évolutifs et réversibles, dans lesquels il est possible d'essayer, de changer, de revenir sur une décision ou de faire évoluer les modalités d'accompagnement sans perdre son logement.

Objectif de la table ronde : mieux comprendre comment les personnes peuvent accéder à un habitat correspondant à leurs aspirations, à leurs besoins et à leur projet de vie.

La table ronde permettra de mettre en discussion les parcours résidentiels parfois conçus comme une succession d'étapes - établissement, dispositif intermédiaire, logement autonome - et de repérer les conditions favorisant des parcours plus souples, permettant des choix, des essais, des retours et des évolutions tout au long de la vie.

Questions à explorer

- L'accès au logement autonome doit-il nécessairement être précédé par des étapes d'apprentissage ou de transition ?
- Comment partir des aspirations de la personne tout en prenant en compte ses besoins d'accompagnement ?
- Selon le territoire, quelles formes d'accompagnement permettent d'expérimenter, de sécuriser et de réajuster un projet d'habitat ?
- Comment rendre l'information et les différentes solutions réellement accessibles à tous ?

Intervenant.es

- Cyril CHOUVELON, Directeur Général, ADAPEI Cantal
- Inès CIZAIRE, Educatrice spécialisée, Un chez soi d'abord jeunes
- Laurine PARET, Infirmière, Un chez soi d'abord jeunes